

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS



Du vendredi 22 au samedi 30 septembre
déchèterie du Cellier

lundi, mercredi et samedi : 9h-12h30 /14h-17h45, vendredi : 14h-17h45

Acceptés : les pneus des véhicules automobiles des particuliers, les pneus des véhicules 2 roues des particuliers (motos, scooters, trials, cross, enduros...).

Conditions d'acceptation en déchèteries : sans jantes, exempts de tous corps étrangers : gravats, terre, métaux et d'eau, non souillés : huile, peinture.

Refusés : les pneus avec jantes, les pneus des véhicules légers provenant des professionnels, les pneus des poids lourds, pneus de génie civil, les pneus agricoles, les pneus d'ensilage (il est rappelé que les pneus usagés issus de l'ensilage sont de la responsabilité des agriculteurs).

Pensez à la reprise « 1 pour 1 » ! Les professionnels sont tenus de reprendre vos pneus usés gratuitement lorsque vous en achetez des neufs, c'est le principe du « 1 pour 1 ».

**TRIER SES DÉCHETS C'EST BIEN,
LIMITER LEUR PRODUCTION C'EST MIEUX !**



Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
Service Gestion des déchets
Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44156 Ancenis Cedex
Tél : 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com

www.pays-ancenis.com

